

COMMISSION EUROPENNE – BRUXELLES

MERCREDI 25 MAI 2011

L'association Ville et Aéroport se rendra en délégation le **mercredi 25 mai 2011** à la Commission européenne à Bruxelles afin de rencontrer les chefs d'unité des DG Transports (*MOVE/ Matthew Baldwin*) et Environnement (*Marianne Wenning*) pour faire un état des lieux du dossier "Transport aérien" à l'échelle de la Commission et discuter de propositions. Ville et Aéroport se rendra également au siège de l'ARC (*Airport Regions Conference*), Association des régions aéroportuaires européennes, afin de définir les bases d'un partenariat ARC-Ville et Aéroport et les actions à mener entre nos deux associations.

Un dossier prioritaire : les vols de nuit

Ville et Aéroport entend jouer son rôle de force de propositions sur le dossier Vols de nuit auprès de ses interlocuteurs européens. Lors de ses précédents déplacements à la Commission européenne, Ville et Aéroport avait transmis sa contribution sur les vols de nuit et la nécessité de définir une réglementation sur la période 22h-6h ou 23h-7h (*selon les pays*).

Cette contribution s'inscrit dans le cadre de la révision de la directive 2002/30/CE relative à « l'établissement de règles et procédures concernant l'introduction de restrictions d'exploitation liées au bruit dans les aéroports de la communauté » et l'élaboration du livre blanc sur l'avenir des transports.

Il faut que la Commission européenne prenne des mesures fortes pour réduire les vols de nuit et interdire les avions du chapitre 3 de l'annexe 16 de l'OACI. Actuellement, celle-ci ne prend pas assez en compte la problématique des effets des nuisances aéroportuaires sur la santé.

A ce jour, l'Union européenne a pour priorité la réduction des émissions de CO2 et l'utilisation optimale de l'espace aérien afin de faire face à l'accroissement prévu du trafic. Comme l'indique l'ACNUSA dans son dernier rapport d'activités « *la question du bruit n'est pas, au niveau européen, un sujet de préoccupation majeure* ».
